

# VILLE DE WIZERNES



## DÉCISION D'ADMINISTRATION DU MAIRE



Nous, Pierre EVRARD,

VU,

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020, déposée en Sous-Préfecture de Saint Omer le 28 mai 2020, donnant délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT,**

- La décision d'organiser un spectacle de variétés, le 13 juillet 2022 à la salle des sports du Chocquet de Wizernes,
- La proposition de la société de production Métronome.

**DECIDE :**

- de passer un contrat d'engagement avec la société de production Métronome pour le spectacle du 13 juillet 2022, moyennant un cachet de 4900 € HT, les cotisations GUSO étant comprises.

Fait à Wizernes,  
Le 11 juillet 2022

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Pierre EVRARD

Décision rendue exécutoire  
Du fait de sa transmission en sous-Préfecture  
Le 11 Juillet 2022  
Et de sa publication le 18 Octobre 2022